

De : phil.laurent@developpement-durable.gouv.fr

Date : lun. 19/06/2017 15

À : BOUILLET Cyril

Cc :

Objet : Re: Création du Poste de tranformation électrique 225 000 / 20 000 volts SALON BEL AIR- Evaluation Environnementale - Demande d'examen au cas pr cas

Bonjour,

Ce document correspond bien à nos attentes. Il montre que la modification des conditions d'exploiter de l'ICPE n'est pas substantielle et les prescriptions applicables à cette installation sont toujours respectées. Le porté à connaissance évoqué dans le dossier, à réaliser par l'exploitant de l'ICPE, suffira pour acter cette modification.

Cordialement



**Philippe LAURENT**

Chef de la subdivision Aix 2

**UT 13  
DREAL PACA**

Tél : 04 42 91 59 06 – Télécopie : 04 42 38 92 55

[phil.laurent@developpement-durable.gouv.fr](mailto:phil.laurent@developpement-durable.gouv.fr)

**Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA**

440, avenue Albert Einstein CS 50541- 13594 Aix en Provence Cedex 3

[www.paca.developpement-durable.gouv.fr](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr)